

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AVIS DES PPA SUR LA RÉVISION ALLÉGÉE N°2 PLU PÉROUGES

Personne Publique Associée	Avis formulé / Remarques	Réponse argumentée	Décision de la mairie
DDT	AVIS FAVORABLE Cette réduction d'espace boisé classé, qui ne porte pas atteinte aux orientations de votre projet d'aménagement et de développement durables, s'inscrit bien dans le champ d'une révision avec examen conjoint visée à l'article L. 153-34 1° du code de l'urbanisme. Aussi, j'émet un avis favorable à votre projet de révision avec examen conjoint n° 2.	RAS	
SCoT BUCOPA	AVIS FAVORABLE	RAS	
CC Plaine de l'Ain	AVIS FAVORABLE	RAS	
UDAP ABF	Pas d'observation	RAS	
CHAMBRE AGRICULTURE	AVIS FAVORABLE La Chambre rappelle avoir alerté la commune en 2013 sur le caractère « extrêmement contraignant du classement des bois en EBC » et préconise plutôt un repérage de ces bois au titre de l'article L.123-5.7° (ancien) du code de l'urbanisme et invite la commune à une démarche de révision plus ample des EBC.	Lors de l'approbation du PLU la commune a identifié de nombreux éléments végétaux à préserver soit au titre des EBC soit au titre de l'article L151-23. Le classement en EBC de cette bande boisée répond à un rôle paysager fort et le besoin de s'assurer de l'inconstructibilité de la butte formée par la petite côtière.	La mairie ne répond pas favorablement à la demande
ARS	AVIS FAVORABLE avec observation Remarques générales également sur l'Ambroisie et la lutte contre le développement des moustiques tigres qui ne concernent pas directement la procédure.	Le PLU n'est pas en mesure de fixer des dispositions concernant la gestion de l'ambroisie.	Cette remarque ne relève pas du PLU. Il ne peut y être répondu favorablement.
ETAT-MAJOR DE ZONE DE DEFENSE DE LYON	Pas d'observation	RAS	
VILLE DE MEXIMIEUX	Pas d'observation	RAS	
INAO	Avis favorable L'INAO considère que ces révisions n'ont pas d'incidence sur les IGP concernées.	RAS	